

Droit pénal

La commission de droit pénal est composée d'éminents pénalistes, particulièrement expérimentés et au fait de toutes les innovations en la matière.

La commission s'est réunie à huit reprises et a traité de nombreux sujets de façon très concrète.

Sept grands thèmes ont particulièrement fait l'objet de ses travaux et le résultat de ceux-ci a, à chaque fois, été transmis au conseil d'administration d'AVOCATS.BE en vue de formuler le point de vue du barreau à l'égard des autorités politiques :

- Examen et rédaction d'une note d'observations à propos de la loi du 25 avril 2014 portant des dispositions diverses en matière de justice ;
- Analyse et rédaction d'une note à propos de l'accord gouvernemental en matière de droit pénal ;
- Mise en œuvre d'une décision de l'assemblée générale relative à l'introduction de procédures mettant en cause la responsabilité de l'État à propos de la surpopulation carcérale ;
- Analyse et rédaction d'une note d'observations à propos de la note d'orientation politique du Ministre de la Justice présentée en commission de la justice de la Chambre, le 19 novembre 2014 ;
- Suivi des interpellations et des initiatives prises concernant la communication immédiate et gratuite des décisions en matière pénale ;
- Relecture du Codex contenant la réglementation Salduz en préparation aux Editions Larcier ;
- Analyse et préparation d'une note d'observations pour le Ministre de la Justice à propos de son plan justice en vue de la rencontre avec le conseil d'administration d'AVOCATS.BE, le 15 avril 2015.

Par ailleurs, de façon plus ponctuelle, la commission a réagi à diverses initiatives et événements touchant au droit pénal et à l'exercice des droits de la défense :



AVOCATS.BE

- La communication des réquisitoires du ministère public, principe accepté par les parquets généraux de Mons et de Bruxelles mais refusé par le parquet général de Liège ;
- Projet de procédure de « plaider coupable » visé dans la déclaration gouvernementale ;
- Réaction à l'interview du Ministre de la Justice dans le journal De Standard faisant état d'une intention de supprimer les chambres du conseil ;
- Suivi des travaux parlementaires relatifs au harcèlement moral sur la base de diverses propositions de loi.

Enfin, la commission a été impliquée dans la préparation des formations organisées par les ordres communautaires en matière de cassation pénale. Elle a reçu trois des concepteurs de cette formation : Jacqueline Oosterbosch, avocat à la Cour de cassation, Stefaan Pieters, administrateur de l'O.V.B., et Marie-Françoise Dubuffet, administrateur d'AVOCATS.BE.

Robert De Baerdemaeker, Ancien président